L'ABEILLE.

Journal officiel de l'État, du Conseil Général, et de la Première Municipalité.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR J. BAYON.

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 9 JUIN 1838.

POUR GOUVERNEUR:
A. B. ROMAN.

Extrait de la séance du Sénat du 6 février 1835.

"Résolu que le Sénat de l'État de la Louisiane, approuve les mesures générales de l'administration de l'ex-gouverneur A. B. Roman, et qu'il emporte avec lui, en quittant sa place, le souvenir des membres du Sénat.

"Résolu que le président du Sénat soit invité à envoyer une copie de cette résolution à M. Roman."

Extrait de la séance de la Chambre des Représentans du 3 février 1835.

"Résolu par la Chambre des Représentans de l'État de la Louisiane que l'administration du gouvernement de l'État, par l'ex-gouverneur A. B. Roman, a été marquée par la sagesse et la fermeté, et par un zèle actif et infatigable pour le service public; que dans l'exécution des lois il a montré fidélité, et dans de grandes et importantes nominations qu'il a faites, il a manifesté impartialité et un grand égard pour les vrais intérêts de l'État, et qu'il se retire avec une entière approbation de cette Chambre pour sa conduite [illegible], et avec leur estime et égard personnels."

"Résolu que l'orateur de la Chambre transmette à l'ex-gouverneur Roman, copie de ces résolutions."

Représentant du 1er. District au Congrès
JOHN SLIDELL.
Pour le Sénat de la Louisiane.
ALBERT HOA.

NOUVELLES DU MEXIQUE.

Nous sommes redevables à la politesse de l'un des officiers de la corvette des E-Unis le Natchez, d'une liasse de journaux de Mexico qui vont jusqu'au 10 de mai, ainsi que des lettres sur les affaires mexicaines, que l'on trouvera dans nos colonnes et qui contiennent tous les renseignemens qu'il a été possible de se procurer.

Le "Diario del Gobierno", publié dans la ville de Mexico, se déchaine avec fureur contre ce qu'il appelle "la justice française," mais ne parait cependant pas s'en occuper aussi sérieusement qu'on aurait pu s'y attendre. Les Mexicains paraissent se familiariser avec le blocus qu'il ne peut qu'ils n'en aient pas encore ressenti toutes les rigueurs, et ce qui nous le ferait croire c'est que la lettre de notre correspondant porte que les forces françaises actuelles sont insuffisantes pour maintenir un blocus effectif.

L'un des numéros du Diario, annonce la prise d'un schooner de Tampico, "la Barbarita"; il a été capturé devant Vera-Cruz par un brigantin et une chaloupe canonnière. Le schooner voulut prendre la fuite, mais se voyant poursuivi de près, il se jetta sur les écueils, à environ deux lieues du fort. La chaloupe le suivit, s'en empara et le conduisit au port de Sacrificios.

Il est curieux d'observer le ton des journaux mexicains. Aujourd'hui que l'*ultimatum* est rejeté et que les ports de la république sont bloqués, ils continuent à se livrer à des discussions aussi inutiles qu'ennuyeuses sur le fond de la question. Il n'est pas un seul numéro du Diario qui ne contienne des colonnes entières d'arguments fastidieux en réfutation des positions prises par le baron Deffaudis. Nous ne voyons rien qui autorise à croire que les Mexicains se préparent sérieusement à repousser l'ennemi, ce ne sont pas les déclamations et les assurances de patriotisme qui manquent, mais rien ne nous fait découvrir que le gouvernement pense à prendre des mesures actives et le peuple semble décidé à ne répondre aux efforts des français, que par une opiniâtreté morne et silencieuse.

Nous renvoyons aux lettres de nos correspondants pour plus de détails.

Passe du Sud Ouest, Mississipi,
6 Juin 1838.

A l'Editeur de l'Abeille:

Le blocus des ports du Mexique, vous prive, je pense, de vos nouvelles accoutumées de ce pays.

Vera Cruz, Campêche, Tampico et Matamoros sont bloqués, dans ce moment soumis au blocus. La frégate l'Hermine, commandée par M. Bazoche, avec le baron Deffaudis à bord, et un petit brick sont à Sacrificios. Chacun des autres ports est observé par un brick de guerre. La barque Ann Eliza de New-York, a forcé le blocus et est entrée à Vera Cruz le 22 avril. Il sera très difficile de maintenir un blocus effectif des ports du Mexique, et il faudra pour cela un nombre de bâtiments bien plus grand que celui qui est aujourd'hui employé. Le Bravo de Santiago, par exemple, est à dix milles de l'embouchure du Rio del Norte; il est impossible qu'un seul vaisseau garde les deux entrées. Au sud de Tampico se trouve Tuspan, excellent port qui communique presque entièrement par eau, à travers des lagunes avec Tampico. Il parait que pour le moment les français ne comptent pas prendre des mesures plus actives qu'un simple blocus, qui à ce que l'on suppose, forcera le peuple à déplacer les autorités actuelles et à donner leurs emplois à des personnes disposées à faire la réparation exigée. Cette supposition parait cependant assez improbable, car le général Urrea, qui est à la tête des mécontens et qui a déjà pris possession de Mazatlan, et de Guaimas, s'est tout récemment offert à soutenir le gouvernement contre ce qu'il appelle les exigences injustes des Français. Les Mexicains eux mêmes parlent du blocus, comme d'une chose de peu d'importance et il y en a plusieurs qui pensent qu'il contribuera à amener une coopération plus amicale des différens partis qui ont jusqu'à ce jour divisé le pays.

Tous les mouvemens hostiles contre le Texas sont pour le moment entièrement suspendus, toute l'énergie de la nation se porte vers les préparatifs nécessaires pour obvier à toutes les difficultés qui peuvent résulter des différends avec le gouvernement français.

La nouvelle qui vient d'arriver à Tampico, que les États-Unis consentent à référer leurs réclamations à l'arbitrage de quelque puissance étrangère a été reçue avec des applaudissemens unanimes. On en parle comme d'une preuve de la justice et de la probité du peuple des [illegible].

Les effets du blocus commencent à se faire sentir dans les ports de mer. Les provisions et les produits étrangers deviennent rares et chers. On attendait à Tampico vers le 5 juin un convoi de $5 ou 600,000 dont une grande partie pour les Etats Unis. Les navires Constitution, Boston et Ontario étaient à l'ancre devant cette place, le 24 mai, jour du départ du Natchez.

Je suis &c.

A bord du navire de guerre Natchez, Passe du Sud Ouest, 7 juin 1838.

A l'Editeur de l'Abeille

Le navire de guerre des Etats Unis, Natchez, est arrivé hier à la passe du Sud Ouest, de Tampico, apportant des lettres et des journaux, et une somme considérable en or et en argent.

Les lettres de Mexico ont été envoyées chez M. John Crosby pour être délivrées à leur adresse; et le Natchez restera déposé au bureau de la Compagnie d'Assurances de la Louisiane jusqu'au départ du navire.

Le Natchez ou tout autre navire de guerre des côtes [illegible], se rendra selon toute probabilité à l'embouchure du Mississipi, s'il est nécessaire.

Le [illegible] était en dehors de Tampico et des [illegible] St-Yago lorsque le Natchez a quitté ces [illegible]. Plusieurs navires avaient reçu l'ordre de partir. Le [illegible] français Fanny, de Bordeaux, qui était entré à Tampico avant le blocus, avait obtenu la permission d'y [illegible] son chargement à ses consignataires, mais le [illegible] maintenant détenu par ordre des autorités [illegible].

Dans son dernier voyage, de la passe du Sud Ouest à Tampico, le Natchez a rencontré le brick Lobrano, de Cadix; il lui avait été signifié de s'en aller de Tampico, et s'était mis en route pour la Vera Cruz, afin de chercher à obtenir du commandant Bazoche, la permission d'entrer à Tampico.

Le brick américain Hannah [illegible], de New York, arrivé devant [illegible] de la Vera Cruz, avait reçu l'ordre de la frégate française de déguerpir; il s'est en conséquence rendu au Mississipi où il se trouve maintenant à l'ancre. Il n'a pas été permis aux passagers de ce navire de débarquer à la Vera Cruz, le commandant du blocus a cependant consenti à ce que son sac aux lettres fût remis à un navire de guerre des Etats-Unis qui se trouvait alors en dehors de la Vera Cruz. Il est positif que le blocus est rigoureusement observé.

L'opinion générale est que le gouvernement mexicain ne se décidera pas de sitôt, à satisfaire à la demande de la France.

Les citoyens américains paraissent être infiniment mieux vus par les Mexicains, depuis qu'ils ont appris que le gouvernement des Etats-Unis s'était décidé à accepter l'intervention d'une puissance [illegible] la décision des difficultés qui existent entre les deux pays.

Le commodore Dallas était en dehors de la barre de Tampico, à bord du navire de guerre Constitution, commandé par M. Jas. M'Intosh; il s'y trouvait aussi les navires de guerre des Etats-Unis, le Boston, capitaine Babbitt, et l'Ontario, capitaine [illegible].

Les sommes ci après sont consignées aux personnes suivantes:

J. Robert & Co,	$556
J. E. Jolly,	8,000
F. Tio,	1,570
J. M. Caballero,	1,402
J. A. Merle,	8,000
Schmidt & Werner,	11,077 50
J. W. Zacharie & Co,	4554 62
[illegible] & Co,	23 62
[illegible]	2,817
F. Frey & Co,	4,500
M. De Lizardi & Co,	1,297 12
A. Fisk,	1,017
J. Crosby,	10,065
V. Avard,	2,200
A. [illegible],	6,000
Total.	$59,994 86

Passagers sont MM. John Creanor, Alexandre [illegible], de Matamoros—Charles A. Rames, Jean [illegible], François Charles, Joseph Charles, Peter [illegible], Juan de la Cuesta, Juan B. A. Junt, de [illegible].

(Correspondance de l'Abeille)

MATAMOROS, 29 mai 1838.

Monsieur,

La place est tranquille: les forces mexicaines, [illegible], au nombre d'environ 1500 hommes de troupes effectives, viennent d'être employées à faire des réparations pour repousser une attaque que l'on redoutait de la part des Français. Leur attention n'est maintenant plus concentrée sur le Texas, et ce pays peut désormais naviguer en toute sûreté.

Matamoros se ressent fort peu des commotions civiles de l'intérieur. Les insurgés, sous les ordres du général Urrea, ont pris possession des ports de Mazatlan et Guaimas, ce qui a provoqué de la part du gouvernement mexicain l'émission d'un décret qui interdit l'entrée de ces ports au commerce de la côte et de l'étranger, aussi longtemps qu'ils seront au pouvoir des rebelles. Le général Urrea compte beaucoup de partisans dans le pays, mais ils n'osent faire l'aveu de leurs principes, et se mettre en insurrection. Des personnes qui sont bien informées à Mexico, pensent que l'influence de la question française tend à mettre fin à la collision des partis qui existent dans le pays; et si les faits viennent à l'appui de cette assertion, la France devrait adopter des mesures plus énergiques pour renforcer sa demande.

Un bruit venant de Tampico, nous apprend que les Etats Unis ont consenti à déférer leurs contestations avec le Mexique aux mains d'une nation étrangère et amie, je n'ajoute pourtant aucune foi à ce rapport. Nous pouvons avoir sur ce pays des prétentions, donnant lieu à des questions nationales, d'un caractère douteux et compliqué, et qui seraient bien calculées, pour un sujet d'arbitration, mais je ne saurais croire que notre gouvernement soumettrait jamais les questions qui ont leur source dans des outrages personnels, et qui sont étayées de preuves sans replique, à la décision d'aucune puissance. Cette démarche donnerait non seulement lieu à des délais déraisonnables, mais, à mon avis, elle compromettrait très sérieusement l'honneur et la dignité de la nation américaine. Les américains sont lents à se fâcher, mais ils développent leur énergie dans la lutte. La patience n'est plus une vertu, et j'espère que le jour de la vengeance n'est pas loin. Le manque de provisions, et de toute espèce de denrées commence à se faire sentir dans ce port. Les prix ont considérablement haussé, et les habitans éprouvent déjà les effets du blocus, et apprécient convenablement, les avantages et l'importance du commerce avec l'étranger.

J'ai l'honneur etc.

A lire certains articles de journaux, on pourrait croire que des faits énoncés comme positifs auraient du moins quelque fondement; et qu'un reste de pudeur empêcherait un écrivain de courir le risque de les voir démentis sans réserve. Nous n'avons pas l'habitude de nous livrer à l'indignation que nous fait éprouver la calomnie mise à nud; l'injure n'a point entaché nos colonnes; mais si, comme on le prétend, nous nous sommes armé, *de pied en cap*, du fouet de la satyre, ç'a toujours été sans franchir la ligne des convenances, qui, soit dit en passant, n'a pas été toujours observée par nos détracteurs. Ce que nous voyons de plus plaisant dans leurs moyens d'attaque, c'est d'employer précisément les mêmes expressions que nous pour repousser l'accusation que chaque jour nous sommes forcé de leur adresser sur l'inconvenance des qualifications qu'ils nous prodiguent, [illegible] que nous soutenons. Cette marche est d'autant plus blamable, que la plupart des lecteurs des journaux prieuristes ne se donnent guères la peine de recourir à nos articles pour y acquérir la certitude de la duperie dont on les rend chaque jour victimes. Nous désirerions sans doute pouvoir être justifiés devant la partie même du public qui nous est opposée; mais, force d'attendre du temps la justice qui ne peut nous échapper, nous nous attacherons moins à repousser des attaques personnelles qu'à défendre notre candidat contre des accusations mensongères. Nous le disons sans déguisement, les faits sont, non seulement dénaturés par les écrivains prieuristes; ils sont de plus entièrement faux; et le public saura juger sans doute des inférences d'un parti dont les organes ne rougissent pas de présenter, comme vérités irrécusables, des faux matériels.

L'homme probe qui lit une feuille quelconque, classée parmi les produits journaliers de la presse, a naturellement une sorte de confiance dans les faits qui s'y trouvent consignés; c'est en quelque sorte aussi sur la foi publique, qu'un publiciste jouit d'une des libertés les plus précieuses; et conséquemment l'homme de bien aura peine à se persuader que certain parti n'en use qu'au détriment de ce qu'il y a de plus saint parmi les hommes, la vérité! C'est pourtant ici le cas, et les accusations les plus formelles se trouvent démenties par des faits entièrement contraires à ceux allégués.

Au chapitre de fines railleries sur la *Ferme Modèle*, au mordant d'une satyrique énumération des *avantages numérotés* de la *Ferme Modèle* si légèrement accablés, l'écrivain a réuni en forme de monologue une inculpation qu'il aurait dû rougir de mettre dans la bouche même de celui qu'il calomnie! Ce n'est certes pas l'effet d'un paragraphe que l'auteur seul a pu croire comique qui peut nous effaroucher pour notre candidat; c'est l'indigne accusation d'avoir diverti les fonds publics en vendant à l'État pour y établir la Ferme modèle, un terrain que l'on suppose gratuitement avoir fait partie de ses propriétés. Le fait est faux dans tous ses détails! Le terrain acheté pour la Ferme Modèle appartenait à M. Camille Zeringue; et les cinq arpents de face dont il se compose, ont été payés $000, et non pas 24,000 piastres; et l'acte en peut être vérifié à l'étude de M. F. Grima.

Quant au fait d'avoir été sourd au cri de la patrie attaquée par l'Anglais; tandis que le héros improvisé des prieuristes rencontrait des fers, là où il avait rêvé des lauriers; cette incrimination est tout aussi fausse que la première, et M. Roman, plus jeune de quatre ans que M. Prieur, était encore au collège de Baltimore au moment de l'invasion en 1815. Que l'on juge maintenant de la bonne foi de nos antagonistes! Si l'on veut subséquemment juger du poids de leurs éloges, il est certain qu'une fois que l'on sera convaincu de la fausseté des attaques, le héros, l'inappréciable administrateur, M. Prieur enfin, perdra le prestige dont on avait cherché à l'environner! Ce n'est pas que nous rendions ce candidat complice des ignobles moyens dont on soutient sa candidature, mais, à coup sûr, il est permis de répéter qu'une cause pour laquelle on met en usage déception et calomnie, ne saurait triompher. Le public n'entend pas être pris pour dupe; et M. Roman n'aurait à opposer d'autre titre que son noble caractère; il n'aurait pour avocat que sa droiture et sa sincérité; nous croirons encore avoir cause gagnée; car, si le public sourit parfois à la finesse, il adresse dans la poursuite des votes il ne peut se défendre d'un profond éloignement, ou d'un insurmontable dégoût, pour ce qui sent la fourbe et la bassesse; et ne nous le dissimulons pas, la calomnie n'est autre chose que l'union de ces vices!

Prétendrait-on qualifier l'expression d'une juste indignation de fureur et d'inconvenance? Mais, c'est le vice que nous stygmatisons! et si, comme nous cherchons à nous le persuader, c'est sur de fausses données que certains écrivains ont formulé de fausses accusations; nous osons croire que la conscience de l'écrivain s'effraierait du rôle qu'on lui aurait fait jouer; et qu'il s'empresserait de reconnaître l'erreur dans laquelle il serait tombé.

Quoiqu'il en soit, le public, qui par fois cède à l'entrainement du moment, ne tarde pas à voir les choses sous leur véritable jour; et, s'il s'indigne à la lecture d'une accusation qu'il n'a pu supposer fausse; il s'indigne bien plus encore lorsqu'il reconnait la calomnie dont on l'a voulu tromper! En définitive ceux mêmes qui se seraient éloignés d'un candidat, y reviennent avec d'autant plus d'ardeur, qu'ils ont à réparer envers lui leur injustice passagère, et à venger, sur le parti décevant, l'espèce d'humiliation que l'homme le moins vaniteux éprouve pour avoir été indignement trompé!

Municipalité No. 1.

Séance extraordinaire de mercredi 6 juin.

Le conseil s'est assemblé ce jour en vertu d'une convocation du maire à la requête de trois aldermen.

Le recorder ayant appelé les membres à l'ordre et invité le secrétaire à faire l'appel nominal,

Les membres présens furent: MM. Armitage, Lazomberg, Picton, Faurès, Crossman, A. P. Lanaux, Zenon Colson, Lesseps, Crozat, Vigné, Guesnard, Lefebvre, Lambert, Marsoudet, Correjolles, Philippe Lanaux et Roy—17.

Absents, MM. E. Duplessis, P. Lafonta et Prados.

Sur motion l'absence de MM. Guillot, Préval et H. Colson, a été excusée.

Sur motion l'absence de Mr. Lambert à la séance du 28 mai dernier, a été excusée.

Après lecture et approbation du journal de la séance précédente,

Le secrétaire a demandé au conseil de vouloir bien excuser son absence pour le reste de cette séance, et M. Emile Lasserre a été accepté pour remplir les fonctions de secrétaire par intérim.

Lecture a été faite d'un message du maire en date du 4 du courant.

Le premier article de ce message renvoyait au conseil avec les objections du maire, les résolutions passées à la séance du 28 mai dernier, ordonnant l'endossement de la municipalité No. 1, d'une série de bonds au montant de $100,000 en faveur de la compagnie de Navigation d'Orléans.

Une motion de Mr. Marsoudet de référer les objections du maire à un comité spécial, ayant été rejetée;

Sur motion de Mr. Vigné, résolu que nonobstant le veto du maire le conseil persiste dans les susdites résolutions.

L'appel nominal demandé par Mr. Correjolles sur cette question a produit le résultat suivant:

Pour l'affirmative: MM. Luzomberg, Faurès, A. P. Lanaux, Z. Colson, Lesseps, Vigné, Guesnard, Lefebvre, Lambert, Marsoudet, Correjolles et P. Lanaux—12 oui.

Pour la négative: MM. Armitage, Picton, Crossman, Crozat et Roy—5 non.

En conséquence lesdites résolutions demeurent finalement adoptées.

Le second article du message renvoyait au conseil avec les objections du maire, la résolution passée à la dernière séance, acceptant de Mr. Fernandez le terrain nécessaire pour l'ouverture de la rue du Quartier, à condition que la municipalité fasse ses barrières en pieux debout, et ses trottoirs en briques et bordés en pierres, sur la façade de sa propriété.

Le conseil a adhéré aux observations du maire.

Le troisième article du message transmettait une lettre de Mr. Mazureau avocat, chargé d'instituer un procès contre la 2de. municipalité, à l'effet de constater les droits de la 1re. municipalité ou cité propriétaire, sur les anciennes communes de la ville de la Nouvelle Orléans.

Mr. Mazureau annonce qu'aussitôt après la décision du procès institué par les Etats Unis contre l'ancienne corporation pour les dites communes, il sera prêt à constituer le procès de la municipalité No. 1, contre la municipalité No. 2.

Sur motion de Mr. Marsoudet la dite lettre a été référée au comité judiciaire.

Le quatrième article du message soumettait à l'approbation du conseil les cautions offertes par divers officiers de cette municipalité.

Sur motion de Mr. Cruzat, résolu que les cautions ci après soient et demeurent acceptées par le conseil

Pour MM. Frée,	le docteur Thomas,
N. Durel,	F. Correjolles,
St. Vilmé,	H. Colson,
D. Manchon,	G. Correjolles,
J. Prados	M. Prados,
J. Maurice,	B. Tiboure,
Delery,	F. de Armas,
Jph. Fortes,	Lino de la Rosa,
A. Lautaud,	Dufour & C. Cuvillier,
D. Lambert,	O. C. Kernion,
O. Leblanc,	L. B. Marcilly,
C. Ramos,	B. Marigny,
J. Bayon,	J. B. Bertrand,

B. Duquon, et A. D. quin.

Le dernier article du message transmettait une lettre de Mr. A. Bourgeois, voyer, se plaignant que Mr. J. Roach ne remplit point les obligations de son contrat pour les réparations aux rues pavées, et qu'en conséquence le voyer s'est refusé à lui délivrer le certificat de paiement pour les mois d'avril et de mai.

Sur motion de Mr. Lesseps, résolu que cette lettre du voyer soit référée au maire qui est et demeure invité à obliger Mr. Roach à se conformer aux clauses et conditions de son contrat.

Sur motion de Mr. Armitage et après dispense des règles,

Résolu que le voyer devra soumettre au conseil à la séance qui suivra la séance prochaine, un état exact des dépenses qu'il serait nécessaire d'encourir pour opérer la construction des wharfs depuis la rue Toulouse jusqu'à la rue Canal, faisant mention du laps de temps qu'il faudrait pour achever ce travail avec toute la diligence possible.

Sur motion de Mr. Marsoudet et après dispense des règles, la résolution suivante a été adoptée:

Attendu que le Conseil de la Municipalité No. 1 est d'opinion qu'il est avantageux et nécessaire d'ouvrir les rues du Quartier depuis la rue St. Claude jusqu'à sa jonction à la rue du Bayou, des rues Robertson et Claiborne dans toute leur étendue dans cette municipalité, et que cette intention a été publiée pendant 40 jours dans deux gazettes, savoir: l'Abeille et le Courrier, et tant en anglais qu'en français, conformément à la loi, et qu'aucune opposition n'a été faite: Il est résolu,

Que la rue du Quartier depuis la rue St. Claude jusqu'à sa jonction à la rue du Bayou; les rues Claiborne et Robertson dans toute leur étendue dans cette 1re. Municipalité seront ouvertes conformément aux intentions du Conseil; et afin d'assurer l'exécution de la présente résolution, le maire est et demeure autorisé à s'adresser à la Cour de Paroisse pour faire nommer trois personnes capables et désintéressées, dûment qualifiées pour servir de jurés dans la dite Cour, commissaires, estimateurs et assesseurs, pour faire une estimation et un assessement juste et équitable des pertes et dommages et des avantages que retireront les propriétaires des terrains ou portions de terrains nécessaires pour l'ouverture des rues ci-dessus.

M. Zénon Colson a présenté une résolution décrétant une souscription au fonds capital de la Cie. des Architectes du 8me district au montant de $50,000 payables en terrains appartenant à cette Municipalité.

Sur motion, ladite résolution a été référée à un comité spécial.

M. Z. Colson étant nommé de ce comité a prié d'être excusé.

MM. Roy, Guesnard et Correjolles ont été nommés de ce comité.

Sur motion de M. Guesnard et après dispense des règles,

Résolu qu'un comité de trois membres soit nommé pour voir à quelles occupations on pourrait employer les nègres dans l'intérieur de la geôle de police.

Mrs. Guesnard, Z. Colson et Correjolles ont été nommés de ce comité.

M. Marsoudet, rapporteur du comité concernant les lettres et pétitions adressées au Conseil, a soumis un rapport sur 14 pétitions.

Ledit rapport était accompagné d'une résolution prescrivant au secrétaire d'apposer un numéro d'ordre sur chaque pétition suivant la date de leur remise au Conseil, et avant qu'elles ne soient livrées au comité.

Sur motion de M. Faurès, le Conseil s'est occupé de l'ordonnance à l'ordre du jour concernant la garde de ville.

Après quelques débats, plusieurs membres s'étant retirés, et le conseil n'étant plus en quorum,

Sur motion, la séance a été ajournée à Lundi prochain 11 du courant, à 5 heures de l'après midi.

Pour copie conforme,
D. AUGUSTIN—Secrétaire.

☞M. Thomas [illegible], prêchera demain dans l'Eglise Presbytérienne, place Lafayette, à neuf heures et demie du matin, dans l'Eglise du Christ, rue du Canal, à [illegible] de l'après midi.

DERNIÈRES DATES

New-York	mai 31	Liverpool	mai 2
Boston	mai 31	Londres	mai 1
Philadelphie	[illegible]	Havre	avr 26
Baltimore	juin 1	Paris	avr 29
Washington	mai 31	Bordeaux	avr 29
Charleston	[illegible]	Madrid	avr 18
Mexico	mai 10	Cadix	avr 7
Tampico	mai 22	Havane	mai 29
Vera Cruz	mai 10	Houston (Texas)	mai 12

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Expédiés.

Navire Metamora, Lowe, Havre, L H Gale
Barque Osprey, Gaylord, Middletown, [illegible] & co
Brick Pioneer, Percival, Baltimore, L H Gale
Brick Ludwig, McDelian, Boston et Portsmouth, S & J P Whitney
Brick Lancet, Amesbury, Boston, S & J P Whitney
Goel David Moss, Rowe, Pensacola, capt
Goel [illegible] Long, New York, capt
Paquebot à vapeur Cuba, Carson, Galveston, Bogert & Hawthorn

Arrivés.

Bateau de remorque [illegible], des Passes
Bateau de remorque [illegible], des Passes
Bateau de remorque [illegible], des Passes
Navire de guerre des Etats Unis Natchez, Page, de Matamoros, à la Passe Ouest
Navire Dominick, Briggs, Liverpool
Navire Jessore, [illegible], Liverpool
Navire Ellen Brooks, Lindsay, Liverpool
Barque Dauntless, Jackson, Liverpool
Brick Nueva Rosita, Riera, Havane
Brick [illegible], Harlow, Boston
Brick [illegible], Coombs, Boston
Brick [illegible], Havane
Goel [illegible], Mitchell, Matagorda
Bat à vap Ivanhoe, [illegible], Mobile
Bat à vap Walk in the Water, Wyly, Florence
Bat à vap Jno Randolph, Miller, Nashville
Bat à vap Davy Crockett, [illegible], Attakapas
Bat à vap Tiger, Johnson, Pittsburg
Bat à vap [illegible], Little Rock
Bat à vap Livingston, Edward, Fulton.

Mairie de la Nouvelle Orléans.

Le prix de la farine fraiche est aujourd'hui de $8 par bar., d'après le tarif, les boulangers donneront pendant la semaine prochaine (à partir de lundi 11 du courant) 36 onces de pain pour un escalin. Les pains de trois pour un escalin devront peser vingt-cinq pour cent [illegible], quarante cinq onces.

Nlle. Orléans, 9 juin 1838. C. GENOIS, maire.
9 juin

AVIS AUX CONTRACTEURS

Des propositions cachetées seront reçues au bureau du chemin de fer de la Nouvelle Orléans et de Nashville, pour la fourniture de 30,000 pieds de bois de pin [illegible] qui devront être équarris au moins [illegible] 10 pouces d'épaisseur, coupés en longueurs de 20 pieds au moins. Ce bois doit être employé le long du bord du lac Pontchartrain, [illegible].

De plus

Des propositions seront reçues pour le creusement de [illegible].

De plus

Des propositions seront reçues pour la construction de plusieurs hangards le long du chemin de fer [illegible] de la N. Orléans et Nashville.

D. WOOD, Ingénieur et surintendant.
9 juin—6

[illegible] M. Newton Richards [illegible]. S'adresser au dépôt de [illegible], No. 147, rue de la Douane, entre les rues Dauphine et Bourgogne.
9 juin—3m

DEMANDE D'EMPLOI

UN jeune homme [illegible] parlant un peu le français et l'anglais, désire trouver à se placer comme [illegible] ou comme distillateur. Il fournira de bonnes recommandations. S'adresser au No. 61, rue St. Pierre.
9 juin—6

J. TINTORER, offre à vendre en débarquement du brick [illegible], de la Havane, 100 milliers cigares de la meilleure qualité, consistant en Regalias, canones, trabucos, cazadores et autres marques, ainsi que cinq barils de gelée de gouyaves en pots [illegible].
Vieille levée, entre les rues [illegible].
9 juin—3

LES créanciers de la succession de Charles [illegible], sont notifiés de se faire connaître au soussigné, dans les [illegible] jours, et de présenter leurs comptes, accompagnés des titres sur lesquels ils sont fondés, et ceux qui doivent à la succession sont invités à venir régler sans délai pour éviter des frais de justice.
JOHN CULBERTSON, Avocat et exécuteur testamentaire, rue Ste. Anne No. 5[illegible].
9 juin—6 3 fois

HUILE de lin—4 pipes huile de lin de première qualité, en débarquement et à vendre par JARVIS & ANDREWS, Encoignure Commune et Tchoupitoulas.
9 juin

450 Sacs de café de la Havane, en débarquement du brick [illegible], de la Havane, à vendre par M. DE LIZARDI & Co. rue Royale No. 153
9 juin

UN assortiment de toiles de Hambourg, [illegible] et créas, reçu du Havre, par l'Olympia, à vendre par M. DE LIZARDI & Co. rue Royale No 153
9 juin

CAFÉ de la Havane—221 sacs café de la Havane, en débarquement du brick Teresa, à vendre par R. GRONING & Co.

TABAC [illegible]—27 boucauts tabac du Missouri, 4 boucauts cire d'abeille, en débarquement du bateau à vapeur Little Red, à vendre par R. GRONING & Co.
9 juin

BILLETS de la TRÉSORERIE, à vendre par G. R. STRINGER, No. 50, rue du Canal.
9 juin

OR AMÉRICAIN, à vendre par G. R. STRINGER, No. 50, rue du Canal.
9 juin

PORC MESS PRIME, à vendre par SLOAN & BROTHER, 39, rue de la Nouvelle Levée.
9 juin

4000 GROSSES SANGSUES, à vendre chez le soussigné, rue de la Vieille-Levée, No. 144, entre Orléans et Hôpital. L. GAMOTIS, Pharmacien.
9 juin—10

SUCRE ET MÉLASSE—11 boucauts sucre de première qualité, et 30 barils de mélasse, en débarquement, et à vendre par P. H. GALLWEY, 31, rue de la Commune.
9 juin

AUX ÉPAVES.

UNE petite jument baie, ayant la marque ci-dessous O. sur la cuisse gauche, et elle a sur la croupe cette lettre A, et plusieurs autres marques presque imperceptibles; et une petite pouliche baie qui est sa suivante et marquée d'un O. sur la cuisse gauche.

Lesdits chevaux seront vendus le 16 juin 1838 par M. Guillotte, encanteur, d'après les ordonnances de Police, si le propriétaire ne les réclame pas. Ils sont aux épaves chez M. Guérin, rue Ste. Anne, No. 214.

Nouvelle Orléans, le 7 juin 1838.
9 juin JH. MAURICE—Capitaine

LA procuration donnée par M. Pierre [illegible] à L. L. [illegible], le 7 juin 1837, est révoquée, et tous pouvoirs sont donnés à M. Charles Rouvin.
8 juin—d

SANGSUES—4,000 grosses sangsues à vendre à bon marché à la pharmacie de L. GAMOTIS, 144, rue de la Vieille Levée, entre Orléans et Hôpital.
5 juin

COMMERCIAL.

Marché de la Nlle. Orléans.

Il n'y a pas eu de changemens dans les affaires depuis nos dernières remarques. Tout paraît être fixé pour l'été et l'on n'espère pas d'améliorations avant l'automne. Les ventes qui ont eu lieu sont très limitées et n'ont lieu que pour les besoins du moment, il ne se fait point de spéculations, presque toutes les denrées de l'Ouest sont à un prix si élevé qu'on ne peut en expédier au Nord. Les rivières des hauts sont navigables, et les denrées de ces contrées sont assez abondantes.

Nous avons remarqué une légère hausse dans le taux des piastres fortes, que nous quotons actuellement 7 1/2 à 8, il n'y a néanmoins que peu de demandes. Les billets du Mississipi s'améliorent, et nous portons de 17 à 23 d'escompte ceux des banques sur les rivières: les autres billets sont toujours aux taux précédents. Les notes de la trésorerie sont au même taux que les espèces. Change sur Londres 12 à 13 de prime; New-York à vue 6 1/2 à 7, dito à 60 jours 4 1/2 à 5.

Coton—Le marché a été languissant durant la semaine, les ventes ne s'étant élevées qu'à environ 3500 balles à des prix à peu près les mêmes que ceux de la semaine dernière; il y a cependant une tendance à la baisse. Il y a plus de coton sur place que ces temps derniers. Bien que les nouvelles de Liverpool soient favorables, les acheteurs visent à une baisse, ainsi qu'à une réduction dans le taux du fret. Les ventes ont été généralement faibles, la plus forte dont nous ayons entendu parler, a été de 500 balles.

Les exportations ont été de 625,205 balles contre 522,165 à la même époque l'an dernier, ce qui fait un excédent de 103,040 balles, et de 28,425 sur le total de l'année dernière, savoir:

Excédent en Angleterre,		110,960
Déficit en France,	10,720	
" Nord de l'Europe	4	
" Cowes et un marché	2172	
" Autres ports étrangers,	3968	—16,864
Excédent à l'étranger,		93,396
Dito à la côte		9644
		103,040

On s'apercevra que plus de l'excédent à l'étranger a été envoyé à Liverpool seulement.

Les exportations à Boston et autres ports des Etats ne s'élèvent seulement qu'à 4152 balles de moins que le chiffre de l'année dernière à la même époque. L'excédent à New York et autres ports est de 13,796 balles.

Tabac—On continue à recevoir beaucoup de tabac; néanmoins il y a toujours une bonne demande de l'article, qui est enlevé aussitôt son arrivée; toutefois les prix demeurent les mêmes. Nous quotons 3 1/2 à 9 ainsi les deux extrêmes. Il s'en est vendu 800 boucauts dans la semaine, dont une vente à 8 1/2 la première qualité, 6 1/2 la seconde, et 4 le crosé; une autre à 9, 7 1/2 et 4 1/2. Les exportations ont été de 15,740 boucauts cette année contre 12,818 à la même époque l'an dernier, ce qui fait un excédent de 2922 boucauts. Les nouvelles favorables de Londres et autres marchés ont une tendance à maintenir les prix et les demandes. Les exportations sont comme suit:

Excédent à la côte	4268
Déficit à l'étranger	1346
	2,922

Sucre—Il y a toujours une demande soutenue pour l'article, particulièrement les belles qualités que nous quotons 6 1/4 à 6 3/4, le commun 5 à 6 sous.

Mélasse—A 31 et 32 sous l'article est demandé; l'approvisionnement devient faible, car il n'y en a que peu sur la station.

Farine—Par suite d'arrivages assez forts, une réduction dans les prix a eu lieu. L'article se maintient actuellement à $8 le baril, bien qu'il y ait eu une vente faite hier à $7 50 et d'autres à $7 75.

Maïs—L'approvisionnement diminue, et les prix en ont haussé de 75 à 90 sous le boisseau.

Avoine—Peu sur la place, il se vend 55 à 60.

Provisions—Le faible approvisionnement occasionnera le maintien des prix élevés auxquels sont ces articles, mais les ventes en sont faibles et ne se font que pour [illegible]. La graisse a augmenté de 8 à 9.

Whiskey—Il y a eu une légère hausse cette semaine, nous quotons les deux qualités 37 à 39; [illegible] ventes ont eu lieu à 39, et des personnes tiennent la marque à 40 sous.

Café—La quantité sur place diminue sensiblement; il y a de bonnes demandes à nos cotes.

Chaux—Cet article a augmenté de prix, et se vend de [illegible] baril à $2 75 et $3 le baril.

Fret—Le nombre des navires dans le port porte les capitaines à espérer une baisse dans le taux [illegible]. Nous maintenons pour Liverpool 3/4 d, et Hâvre 1 1/4 sous.

PRIX-COURANT DE LA NOUVELLE ORLEANS

ARTICLES DIVERS.		De	A
COTON	Miss. et Louis.—Bon et fin	13	13½
"	Bon et beau	12½	13¼
"	Beau	10½	11½
"	Moyen	9¼	9¾
"	Ordinaire	7	8
TABAC	Première qual	7½	8½
"	Seconde	6½	7
"	Crosé	3	4½
"	De Cube	22	28
SUCRE	Nlle. Orleans	5½	6¼
"	Cube, blanc	12½	13
"	Do. brun	7½	8
MELASSES		31	32
T. D'EMBAL.	De l'Ouest, la yard	22	23
"	De Dundee	15	18
C. D'EMBAL.	La livre	8½	9
CHARBON	De l'Ouest le baril	56	62½
"	De Liverpool	75	1 —
"	D'Ecosse	—	—
CHANDELLES	Blanc bal. N. Bedford	39	40½
"	Do de Nantucket	37½	—
"	Do suif	15½	16½
CAFÉ	De Cube	14	14½
"	De Brezil	12	—
"	De St Domingue	10½	11
FARINE	Le baril	7 75	8 —
FRUITS.			
RAISINS	Par caisse	3 —	3 75
"	Par demi caisses	—	—
"	Par quart de caisse	—	—
AMANDES	A coque tendre, la l.	13	15
"	A coque dure	7	—
POISSON.			
MORUE	La caisse	1 25	1 50
HARENG		75	1 87½
MAQUEREAUX	No. 1, par baril	12 50	13 —
"	No. 2	11 50	12 —
"	No. 3	7 —	7 25
GRAINS.			
MAIS	En épis, par baril	87½	1 —
"	En grains, par boisseau	75	80
HARICOTS	Par baril	3 50	4 —
FOIN	Les 100 livres	1 12½	1 25
PEAUX	Louis. et Miss.	5½	6½
"	Mexicaines	[illegible]	9
PLOMB	En saumons	4½	4¾
"	En barres, la liv.	—	7
CHAUX	De l'Ouest le baril	—	—
"	De Thomaston	2 75	3 —
PROVISIONS.			
BŒUF	Mess	16 50	17 —
"	Prime	14 —	15 —
PORC	Clair	25 50	26 —
"	Mess	24 50	25 —
"	Prime	19 —	20 —
"	Plats côtés	7	7½
JAMBON	Jambon, la livre	9 50	10
"	Enveloppé	—	11
"	Epaules	6½	—
"	Plats côtés	—	10
SAINDOUX		6½	9
BEURRE	Du Nord	[illegible]	—
"	De l'Ouest	10	20
SEL	De Liverpool le sac	1 62½	—
"	Fin, par sac	1 75	1 50
"	Des Iles Turques, p. bo	—	—
RIZ	De la Caroline, les 100l.	5 75	6 —
EAU-DE-VIE	Franç. le pr. de gal.	1 37	1 62
"	Américaine, 1re pr.	45	50
RUM	De la N. Orl. 1re pr.	—	40
"	De la Jamaïque	1 12	1 20
"	Du Nord	—	46
GENIEVRE	De Hollande	1 25	1 35
"	Américain	45	47
WHISKEY	Commun	37	39
"	Rectifié	37	39

ESPECES.

Piastres	7 à 8 p. c. de prime.
Doublons Espagnols	17,65 à 17,88
Mexicains	16,75 à 16,88
Souverains	5,25 à 5,33
Or américain	à 10 p. c.

BILLETS DE BANQUE.

Banque des E. U.	6 à 7 pr.
Mobile	7 à 8
Mississipi	17 à 33
Kentucky	2 à 3 prime
Ohio	2 à 3 "
Indiana	2 à 3 "
Illinois	2 à 3 "
Tennessee	5 à —
Billets du Trésor	7 à 8.

Bouny & Guinault contre P. Boyer et F. Popineau.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, le 12 de juillet 1838, à une heure P. M. à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, les terrains [illegible] d'un certain lot, situé au faubourg Franklin désigné par le no. 134, compris entre les rues [illegible] la promenade Franklin sur un plan dressé le 11 mai 1836, par L. Surgi, déposé en mon office, lequel plan sera exhibé le jour de la vente, saisi à la poursuite de Bouny et Guinault.

Conditions comptant.
6 juin B. BEAUREGARD, marshal.

COUR DES PREUVES—Dans et pour la Paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Succession de feu A. L. M. Damarin—Il est ordonné par la Cour, qu'une assemblée des créanciers de la succession de feu A. L. M. Damarin ait lieu pardevant Louis T. Caire, not. pub. le jeudi douze juillet mil huit cent trente huit, à l'effet de délibérer sur les conclusions de la pétition présentée dans cette affaire.

Il est de plus ordonné, que R. Préaux, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absens du défunt.

Nouvelle Orléans 8 juin 1838.
(signé) J. BERMUDEZ, juge.

Pour copie conforme à l'ordre rendu sur la minute originaire.
W. F. C. DUPLESSIS,
9 juin Régistre des Testaments.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian juge—No. 10970—Michael Kearney, (actuellement en détention) contre ses créanciers—Sur lecture et enrégistrement de la pétition et de la cédule dans cette affaire, il est ordonné par la cour, que les créanciers de l'insolvable cédant [illegible], samedi 7 juillet 1838, les raisons pour lesquelles il ne serait pas déchargé conformément à la loi; et en même temps, toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont suspendues.

Par ordre de la Cour.
Bureau du greffier, 9 juin 1838.
ARMAND PITOT, greffier.
9 juin—3. 1fois10j

MR. F. KROLL, professeur de musique, se proposant de fixer son séjour à la Nouvelle Orléans, informe respectueusement le public, qu'il professera le violon, la guitare, solfège et la clarinette. S'adresser chez Messrs. Norès & Brocart, et F. E. Benoit, rue de Chartres, ou à son domicile rue de Bourgogne, No. 77.
5 juin—☞

THEATRE D'ORLEANS.

Dimanche, 10 juin.
Bénéfice de MM. ASTRUC, AMAND ET EUGENE.
La première représentation de
LE CHEF-D'ŒUVRE INCONNU,
Drame en un acte et en prose du Théâtre Français, par Charles Lafont; dans lequel M. BARRAL, amateur, remplira le rôle de Rotta
GABRIELLE DE VERGY,
Tragédie en 5 actes, Mme. Clozel remplira le rôle de Gabrielle.
MICHEL ET CHRISTINE,
Vaudeville 1 acte.
INTERMEDE MUSICAL:
Air chanté par Mlle. Calvé.
Fantaisie pour le cornet à piston, sur un thème de Bérat, avec une introduction et final sur un motif des *Deux Reines.*
A DIEU MON BEAU NAVIRE, arrangé et exécuté par M. Lehmann; accompagné sur le Piano par M. Nolès.
Le spectacle commencera à 7 heures précises.

Théâtre d'élèves.

Dimanche, 10 juin.
RELACHE.
Pour faciliter le bénéfice de MM Astruc, St. Amant et Eugène.
Lundi, 11 juin.
TONY, ou
LE CANARD ACCUSATEUR,
Folie Vaudeville en 2 actes.
M. [illegible] remplira le rôle de Tony, et M. Victorin, celui de Brisecou
LE CHEF-D'ŒUVRE INCONNU,
Drame nouveau en un acte, par M. Charles Lafont.
Entre les deux pièces
LE GRAND MONOLOGUE DE FIGARO,
Par M. V. Génot.
Jeudi, 14 juin.
Bénéfice de M. VICTORIN.
Le prix d'entrée sera d'une piastre, et les billets d'administration, abonnement ou de faveur seront suspendus.

THEATRE MARIGNY.

Dimanche, 10 juin 1838,
La seconde représentation de
KETTLY
ou
LE RETOUR EN SUISSE,
Vaudeville en un acte.
Suivi de
LE PANIER DE CERISES,
Vaudeville en un acte, de Montperlier.
Le spectacle sera terminé par
MICHEL ET CHRISTINE,
Vaudeville en un acte, par Scribe et Dupin.
☞Le spectacle commencera à 7 heures précises.
☞Pour la location des loges, s'adresser au bureau du théâtre, encoignure des rues Champs Elysées et Bons Enfans, depuis 10 heures du matin jusqu'à cinq heures de l'après-midi.

Incessamment
RICOTINGAL; CLOTILDE—Drames.
ORESTE—Tragédie.

POUR QUELQUES JOURS SEULEMENT.
CIRQUE.

LES propriétaires Messrs. Adams et Bennet, informent respectueusement les citoyens de la Nouvelle Orléans, qu'ils feront l'ouverture de leur cirque [illegible] du courant, rue Moreau près des Champs Elysées. La représentation consistera en tours d'adresse, d'escamotage, de pantomime, etc. par M. Adams [illegible] par Madame Bennet, qui par la grâce, l'élégance et les tours hardis sur un seul cheval, [illegible] et en faveur de laquelle on a offert [illegible] $1000, qu'aucune [illegible] ne lui était supérieure dans le genre d'équitation.

Chansons nègre—Tours d'Hercules, danses de corde, [illegible] voyez les programmes du jour.
Entrée 75 cents.
Enfants au dessous de 10 ans, et domestiques, moitié prix. Des sièges convenables ont été construits et pourvus [illegible]. La plus grande [illegible] sera observée. Défense de fumer dans le pavillon.
8 juin—1

COUR DE Paroisse—John [illegible] contre Richard [illegible] Hagan—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale en cette ville, mercredi, le onze juillet prochain, à une heure de relevée,

Un lot de terre situé au faubourg Ste. Marie, rue du Canal entre les rues [illegible], désigné par le No. [illegible] [illegible] Armand, not. pub. daté du 6 décembre 1823. Ledit lot mesurant (mesure française) [illegible] de face à la rue du Canal, [illegible] entre lignes parallèles, borné [illegible] d'un côté par le No. [illegible] et de l'autre par le [illegible].

12 mois de crédit [illegible] Conditions comptant.
9 juin FRED BUISSON—Shériff

Richard O. [illegible] et son épouse contre Jean Macready.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour [illegible] du district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, le mercredi, le onze juillet prochain, à une heure de relevée,

Un lot de terre situé en cette ville, dans la rue des Remparts, entre les rues Conti et Bienville, désigné par le No. [illegible] F. Grima not. pub. ensemble les deux maisons en briques et autres améliorations qui s'y trouvent. [illegible] Nos 1, 2 et 3. Ledit lot ayant le privilège de [illegible].

Conditions—[illegible] dix huit piastres [illegible] décembre 1837, jusqu'à parfait paiement et les frais d'instance comptant. La balance payable le trente un décembre 1838.

9 juin FRED BUISSON, shériff.

COUR DE District—Jacob Barker contre Thomas C. Swain [illegible]

En vertu d'un ordre de saisie à moi adressé par l'honorable Cour de District [illegible] de la Louisiane, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, mercredi, le onze juillet prochain, à une heure de relevée,

D'un lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, coutumes, chemins, servitudes et dépendances qui leur appartiennent, situés dans l'Est, compris entre les rues Edouard, Magazin, Bienville et Constance, du faubourg Lacourse de cette ville, désignés par les nos. 13 et 14, [illegible] d'un plan dressé par A. D'Hémécourt, [illegible] en l'office de H. B. Cenas, not. pub., lesdits lots mesurent chacun trente et un pieds, neuf pouces trois quarts, face à la rue Edouard, et cent cinquante neuf pieds, dix pouces de profondeur et trente deux pieds de largeur dans le fond, mesure américaine, saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Trois mille trois piastres, avec intérêts sur trois mille piastre du quinze janvier 1838, jusqu'à parfait paiement et les frais d'instance comptant, trois mille piastres payables le douze juillet 1839, et la balance payable le douze janvier 1839.

9 juin FRED. BUISSON, shérif

E. Aubry contre J. B. Jules et R. Rousseau.

EN vertu d'un ordre de fieri facias, à moi adressé par l'honorable O. P. Jackson, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique le 27 de juin 1838, à une heure P. M. à la Bourse de la Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Ryale, un terrain au faubourg Marigny, [illegible] partie du terrain No. 64, de l'îlet compris entre les rues Bons Enfans, Amour, Union et Bagatelle; ledit terrain mesure 33 pieds de face à la rue Amour, sur 120 pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété de J. Fernandez et de l'autre côté par la propriété de Marie Anne Dubois, aussi la maison et autres édifices et améliorations dessus, saisi pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire.

Cette vente étant la seconde et dernière la susdite propriété sera adjugée au plus haut enchérisseur, à un crédit de 12 mois, en bond endossé à la satisfaction du marshal avec 5 pour cent l'an d'intérêt et hypothèque spéciale sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement.

9 juin B. BEAUREGARD, Marshall

J. Thetford et autres contre G. W. Long. Wm Young et Wilson, propriétaires du bateau à vapeur John Nelson.

EN vertu de 23 ordres de fieri facias à moi adressés par l'honorable G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, le 16 de juillet 1838, à une heure P. M. à la Bourse de la Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, le bateau à vapeur John Nelson ses agrès etc., maintenant amarré devant le bord du fleuve, saisi pour satisfaire les jugemens rendus dans les affaires ci-dessus.

Conditions comptant.
9 juin B. BEAUREGARD, marshal.

F. Buisson contre Parker Hunt et Miller.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. J. N. Duncan juge président de la cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, le 16 de juillet 1838, à une heure P. M. à la Bourse de la Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, 3 terrains situés au faubourg Gueno, désignés par les nos. 20, 21 et 22, de l'îlet no. 20 apert un plan dressé par L. Surgi, le 23 août 1836, et déposé en l'étude de T. Seghers, not. pub., lesdits lots mesurent chacun, 33 pieds 1/8 pouce de face à la rue Laperouse entre les rues White et Grande rue, sur 125 pieds 11 3/4 pouces de profondeur, le tout mesure anglaise, saisi dans cette affaire.

Conditions comptant.
9 juin B. BEAUREGARD, marshal.

La compagnie du chemin à coulisses de Pontchartrain contre J. D. Dixon.

EN vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable J. N. Duncan, juge président de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique le 12 de juillet 1838, à une heure P. M. à la Bourse de la Cité rue St Louis entre les rues Chartres et Royale, sept terrains au faubourg Darcantel, désignés [illegible] au plan original dressé par le voyer de la ville le 2 mai 1833, déposé en l'étude de C. P. [illegible] not. pub. [illegible], savoir: le lot No 123 de l'îlet No 20, a 53 pieds 3 1/2 pouces de face à la rue de l'Union, sur 54 pieds 10 pouces de profondeur, et face à la rue Solon; le lot No 132, du même îlet, mesure 53 pieds 3 1/2 pouces de face à la rue des Français sur 154 pieds 10 pouces de profondeur et face à la rue Solon, les lots Nos 136, 135, 137 et 138 de l'îlet No 10 mesurant chacun, 53 pieds 3 1/2 pouces de face à la rue des Français sur une profondeur entre lignes parallèles de 154 pieds dix pouces et le lot No 139 dans le même îlet No 10, mesure 105 pieds de face à la rue des Français, 51 pieds 6 pouces, à la rue Cratan, et est borné d'un côté par le terrain No 138, et de l'autre par celui de le Bayou Sauvage; aussi les améliorations sur les dits terrains, saisis pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire.

Conditions comptant.
9 juin B. BEAUREGARD, marshal.

SANGSUES A VENDRE.

20000 sangsues de choix reçues par le navire Ulysses, venant de Malaga. Prix 18 3/4 la pièce, à la pharmacie de L. DELOCHE,
5 juin—6 Coin Bourbon et Dumaine.

☞Aux Amateurs de Paris.

Comme les amis de M. Prieur paraissent convaincus par les innombrables lettres qu'ils reçoivent des différentes parties de l'Etat, que son succès est hors de doute, on leur propose les paris suivans:

Gageons que M. A. B. Roman sera élu à la prochaine élection de Gouverneur.

$100	Que sa majorité sera de	100 voix.
100	"	200 "
100	"	300 "
100	"	400 "
100	"	500 "
100	"	600 "
100	"	700 "
100	"	800 "
100	"	900 "
100	"	1000 "
100	"	1100 "
100	"	1200 "
100	"	1300 "
100	"	1400 "
100	"	1500 "
100	"	1600 "
100	"	1700 "
100	"	1800 "
100	"	1900 "
100	"	2000 "
100	"	2100 "
100	"	2200 "
100	"	2300 "
100	"	2400 "
100	"	2500 "

Q IN A CORNER.

P. S. La personne qui serait disposée à accepter le pari ci-dessus, pourra s'adresser à l'Editeur de l'Abeille.

FONDA DE LA UNION,
EN MADISONVILLE.

LOS infrascritos, habiendo comprado el fondo del establecimiento que pertenecía á D. Juan Ramon, ofrecen sus servicios á sus amigos y al publico en general.

El delicioso parage en que se halla situado dicho establecimiento; la salubridad y frescura del país; la mucha comodidad que la casa presta á los huespedes; y el esmero que pondrán los propietarios para su asistencia, les hacen esperar el merecer la confianza de las personas de esta ciudad que gusten pasar en aquel excelente sitio la estacion de los calores.

Todos los Domingos habrá una mesa redonda, en la que se hallará cuanto pueda apetecerse, y muy buena provision de pescado, á cuyo efecto los propietarios han hecho los arreglos oportunos.

junio 7—6 G. RUPIA. F. GENER.

HOTEL DE L'UNION.
A Madisonville.

LES soussignés ayant acheté le fond de l'établissement qui appartenait à Mr. Juan Ramon, offrent leurs services à leurs amis et au public en général.

Le délicieux parage sur lequel se trouve cet établissement; la salubrité et la fraîcheur du pays, la grande commodité qu'offre le local aux voyageurs, et les attentions que porteront les propriétaires à recevoir dignement les visiteurs, leur donnent l'espérance que les personnes de cette ville qui désireraient passer l'été dans cet endroit, voudront bien se rendre à leur établissement.

Tous les dimanches il y aura une table d'hôte où l'on servira tout ce qui pourra être agréable, ainsi que du poisson frais: les propriétaires ayant pris des arrangements en conséquence.

7 juin—6 G. RUPIA. F. GENER.

SANGSUES

10,000 Sangsues de première qualité à bord de la barque Espagnole Valerosa, vis à vis la rue St Philippe, et à vendre comme suit: 12 1/2 cent par chaque et $90 par millier.
6 juin—2

J'AI l'honneur de prévenir le public que j'ai chargé M. Lefebure de régler mes affaires pendant mon absence. Les personnes qui n'ont pas réglé leurs comptes sont priées de vouloir bien le faire.
8 juin—2 V. DECAUX

CHANGEMENT DE DOMICILE.

LE docteur JEAN RAPALLO a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public, qu'il a transporté son domicile de la rue St Pierre, à la rue du Quartier, No 89; il continue à traiter les maladies de la vue, ainsi que les fièvres et les poisons, dont il enlève la douleur en trois heures de temps, sans opération, et les guérit en trois jours.
5 juin—3

AVIS—La société qui a existé entre les soussignés sous la raison de Lavillebeuvre & Walton, a été dissoute ce jour, du consentement mutuel. M. W. D. Walton étant à la veille de partir pour l'Europe, J. U. Lavillebeuvre reste seul chargé de la liquidation de la société, et continuera les affaires pour son propre compte et sous la même raison.

J. U. LAVILLEBEUVRE,
W. D. WALTON.

Nelle. Orléans, le 7 juin 1838

N. B. Les personnes qui ont des affaires avec moi, voudront bien s'adresser à M. J. U. Lavillebeuvre, qui est mon fondé de pouvoirs.
8 juin—8 W. D. WALTON.

ACTIONS DE VILLE—100 actions de la Banque des Citoyens, 100 do de la Banque des Améliorations (payées en plein) à vendre par J. A. BONNEVAL, Passage de la Bourse.
8 juin—3

TRAITES sur New York, à vendre par WM. G. HEWES & Co, rue des Natchez
8 juin

GRAISSE—100 tinettes graisse en feuille de la meilleure qualité, à vendre par EASTMAN & BROTHERS, 30, rue du Camp.
8 juin

FUSILS—7 caisses de fusils, assortis pour les marchés du Mexique ou du Texas, à vendre par H. C. CAMMACK & Co. Place de la Banque.
8 juin

HUILE DE BALEINE—100 pipes huile de baleine, à vendre par WM. G. HEWES, Rue de Natchez
8 juin

MELASSE—En bon ordre, en débarquement du bateau à vapeur Levant, à vendre par P. H. GALLWEY, 31, rue de la Commune.
8 juin

FARINE—300 barils de la marque célèbre de Lockwood, en débarquement du Marmion, à vendre par G. DORSEY, 44, Nelle Levée.
8 juin

PEINTURE VERTE—150 barillets de peinture verte, de première qualité, en magasin et à vendre par J. B. BAILEY, 14, rue Bienville.
8 juin

HUILE DE BALEINE—5 pipes huile de baleine de première qualité, en magasin et à vendre par J. B. BAILEY, 14, rue Bienville.
8 juin

SOUVERAINS à vendre par ROBINSON & Co, 45, rue du Camp.
8 juin

CHECKS sur New-York et Philadelphie, à vendre par ROBINSON & Co, 45, rue du Camp.
8 juin

DES BILLETS de la Trésorerie du Texas s'achètent et se vendent par ROBINSON & Co, 45, rue du Camp.
8 juin

FONDS de Douane à vendre par ROBINSON & Co. 45, rue du Camp.
8 juin

A LOUER—Une maison à la Passe à Christiane convenable pour une famille pour l'été. S'adresser à J. Brunet, rue St Claude, entre Dumaine et St. Philippe.
9 juin—15

VOLTIGEURS Attention.

La compagnie se réunira en bourgeois, dimanche prochain 10 juin, à 9 heures du matin, pour affaires importantes, chez le capitaine.

Les Voltigeurs voudront bien s'y trouver vu l'urgence de ce comité général.

Par ordre du capitaine
F. BRELET,
8 juin Sergent major.

CAZADORES VOLANTES DEL ESTADO.

LA compañía tomará las armas el domingo, 10 del corriente á las nueve en punto de la mañana. El objeto principal de esta es lidia, es el de ejercitar la compañía en el manejo de arma, y maniobras militares, por lo que todos los miembros deberá concurrir exactamente. Los honorarios quedan igualmente convidados de reunirse á la compañía, esquina á la calle de Condé y Dumaine á en el puesto del bayo San Juan, hotel de Salvatori.

De orden del capitan
FRANCISCO SOLER,
7 junio—3 Sarg. primero.

INSTITUT JACOTOT.
Rue Mazant, entre l'habitation L. B. Macarty et les magasins de tabac.

NOS exercices publics commenceront le vendredi, 8 juin, à 4 heures de l'après midi, et seront terminés le samedi 9, par la distribution des prix. Nous invitons à nous honorer de leur présence toutes les personnes qui veulent se convaincre des avantages de la méthode que nous suivons.
7 juin—3 CAROCHE, directeur

VINGT PIASTRES DE RÉCOMPENSE
En espèces sonnantes,

SERONT données pour l'arrestation de la négresse MARY, âgée d'environ 45 ans, petite taille, figure ronde, parlant français, anglais et un peu espagnol; est de nation Congo, ayant les yeux rouges, des dents cassées à la machoire inférieure et celles d'en haut écartées. La récompense susdite sera donnée à celui qui la ramènera au soussigné ou la mettra à la geôle.
8 juin—3 J. B. LATOUR.

$30 DE RÉCOMPENSE.

A qui mettra en prison MARY-ANN, négresse américaine, depuis longtemps dans le pays, parlant bien le français, et ayant dernièrement appartenu à Eugène Fortier [illegible]. Elle est marronne depuis mardi soir.
8 juin☞

CONDUIT aux épaves chez le syndic de la première municipalité du cinquième district:

Un petit cheval noir ayant une vieille blessure sur le dos, les deux pieds de derrière blancs près du sabot, marqué sur la cuisse droite J. B.

Si le dit cheval n'est pas réclamé d'ici au 19 du courant, il sera vendu conformément à la loi, par le soussigné à 9 heures du matin, chez lui, chemin du Bayou vis à vis Mme. Vve. Castanedo.
5 juin—3f en 10j R. GUIGNAN, syndic.

AVIS—Les personnes qui doivent par comptes à la succession du docteur Charles Isidore Chalup sont priées de les payer à M. J. L. Engelsheim, qui est autorisé à pour en donner quittance.

L. Deloche et F. Correjolles, exécuteurs testamentaires du docteur C. I. Chalup.
7 juin—10

AVIS—Les soussignés ont par acte passé pardevant W. Y. Lewis, not. pub. donné pleins pouvoirs à M. James Armor, de cette ville, de les représenter pendant leur absence de cet Etat.

RICHARD COCHRANE,
ADELINE COCHRANE.
7 juin—3

2000 Pots français assortis et de différentes grandeurs, à vendre à bon marché par WM. ARMSTRONG, 18, rue Ste. Anne.
7 juin—3

4 Barils cigares de papier de la Havane de bonnes marques, à vendre par A. M. DE MIRANDA, 113, rue Bourbon.
7 juin

Sangsues Sangsues.

80,000 sangsues de bonne qualité, à vendre en gros et en détail, bas prix par F. CUSACHS, Pharmacien No. 8, rue St. Pierre, au coin de la Place d'armes.
7 juin

200 Barils de vinaigre blanc de Bordeaux à vendre par H. PALOC & DUFOUR.
6 juin

Pour Pascagoula, Biloxi, et tous les ports intermédiaires.

Le steamer GIRAFFE, à basse pression, capitaine [illegible], partira du bout du chemin de fer Pontchartrain, Mardi prochain, 12 du courant, après l'arrivée des chars de 7 heures, il sera de retour au rail-road mercredi soir. Une grande ponctualité sera observée dans les heures de départ. Pour passage seulement, ce voyage n'étant qu'un essai, s'adresser au capitaine à bord.
9 juin—3

POUR GALVESTON ET VELASCO, TEXAS.
Paquebot régulier pour vendredi 29 de juin, à 10 heures du matin.

Le superbe navire à vapeur CUBA, à basse pression, doublé et chevillé en cuivre, commandé par capitaine J. B. Carson, partira comme il est ci-dessus annoncé.

Ce steamer a été expressément acheté pour faire le commerce ci dessus mentionné. Il est construit depuis un an, et ses bouilloires sont en cuivre. Les passagers pour Brazoria, Columbia et Quintana seront débarqués à Valesco, ils peuvent être assurés que ce bateau partira régulièrement. Pour fret ou passage, ayant de vastes chambres bien meublées pour 250 passagers et 150 sur le pont. Les passagers devront s'adresser à bord ou à

BOGERT HAWTHORN,
No. 63, rue Gravier.

N. B. Aucune chambre ne sera retenue à moins qu'elle n'ait été payée. On prend seulement du fret pour Galveston.

☞Les billets des banques de la Nouvelle Orléans sont les seuls qui seront pris en paiement.
9 juin

A VENDRE.

Le steamer PONTCHARTRAIN, en parfait état et avec son ameublement, tel enfin qu'il se trouve maintenant au wharf du Pontchartrain, au bas du rail road.

Si ce bateau n'est pas vendu à l'amiable d'ici au Samedi 16 juin courant, il sera ce jour là offert en vente à la Bourse de la Cité, à midi, par Mr. Fauché [illegible], encanteur.

Pour les conditions, s'adresser à
F. CORREJOLLES,
5 juin—10 chez F. Pascale, rue de la Levée, No 56

POUR LA HAVANE.

Le brick fin voilier et doublé en cuivre, ALPHA, capitaine Thomas, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
9 juin R. GRONING & Co.

POUR NEW-YORK.

La goélette fine voilière AZORA, capitaine Lamont, partira sous peu, et peut recevoir 100 barils. Pour fret desquels ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à
9 juin J. B. BAILEY, 14, rue Bienville.

POUR PORT-AU PRINCE.

La goélette GENEVA, fine voilière, partira le 27 de ce mois. Pour fret ou passage, s'adresser à
JOSEPH BUREL, faubourg Marigny.
8 juin—17 No. 105, rue Union, encoignure Craps.

A VENDRE OU A FRÉTER.

La belle et bonne goélette HENRY CLAY, capitaine Tilyou. Pour d'autres [illegible], s'adresser à
LEGENDRE & BERNIAUD,
7 juin No. 27, rue St. Louis.

POUR PENSACOLE.

La goélette fine voilière, BETSY, capitaine J. P. Arnaud, maintenant mouillée au nouveau Bassin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou au No. 50 Vieille Levée.
7 juin—1☞

On demande un bon navire de 160 à 190 tonneaux, qu'on expédierait de suite.
COOLIDGE & PLIMPTON,
7 juin 56, rue Gravier

A VENDRE.

La goélette DOLPHIN, tirant peu d'eau, du port de 45 tonneaux, bien pourvue, et complètement réparée. Pour les conditions s'adresser à
LEGENDRE & BERNIAUD,
5 juin 27, rue St. Louis.

POUR LA HAVANE.

Le brick espagnol, fin voilier, SALVADOR, capitaine Fernandez, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira Dimanche prochain. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à bord ou à
J. PRATS & Fils,
5 juin 12, Vieille Levée.

POUR LA HAVANE.

La goélette américaine WILLIAM & MARY, capitaine J. Hernandez, partira sous peu pour le dit port. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au capitaine ou à A. CAPDEVIELLE & Co.
5 juin rue Toulouse, No. 19

"Connais toi toi-même."

M. LE DOCTEUR Hervé (venant de Paris) Phrénologiste pratique.

A l'honneur d'informer le public qu'il séjournera quelque temps dans cette ville. Les personnes qui désireront avoir une description exacte de leurs aptitudes et talens naturels, seront reçues à l'hôtel St. Charles.

La science de la Phrénologie étant de la plus haute importance dans l'éducation des enfans, M. H. donnera des descriptions en français et en anglais de leurs facultés en y joignant des cartes imprimées.
8 juin—1

PANORAMA.

Prix d'entrée, quatre escalins; enfans moitié prix
POUR SEPT SOIRÉES.
A partir de Mercredi 6 du courant, au soir,
A la Salle de Bals de l'Arcade,
Près le théâtre de la rue du Camp.

LE public est respectueusement informé que le Grand PANORAMA mobile de Sinclair représentant la fameuse Bataille de WATERLOO, Sainte Hélène, et la Pompe funèbre des obsèques de NAPOLEON, &c., a été en tous points complété et est installé à grands frais dans la salle susdite; il se compose de 12 Vues différentes dont le mouvement sera accompagné par une musique appropriée à cet effet, et un détail descriptif de chaque tableau sera donné au moment même de son exhibition. Cette exposition commencera tous les soirs à 8 heures. Les portes seront ouvertes une demi-heure avant.

☞Pour les détails, voyez les petites affiches.
4 juin—☞

AVIS.—Les propriétaires de propriétés taxables, situées dans la ville de "Lafayette" et dans le faubourg, sont notifiés que si dans les vingt jours qui suivront la publication du présent avis, ils n'ont pas réglé leurs taxes de corporation pour l'année (1837), un huit cent trente sept, leurs comptes seront remis à l'avocat de la dite ville, immédiatement pour être poursuivis. Par ordre du conseil.

P. DELAHOUSSAYE, Trésorier.
Bureau, sur la Levée entre les rues Ste Marie et St. Andrews.
2 juin—20

BAINS PUBLICS.
A l'Hotel de la Marine maintenant en opération.
BAINS CHAUDS, FROIDS, SALINES, MÉDICAUX ET DOUCHES.

LE Propriétaire informe le public qu'additionnellement à ses bains chauds et froids, il vient d'y ajouter, les bains médicaux et douches mentionnés, propres à des maladies du pays, et aux fièvres du climat; la direction en sera sous la surintendance d'un médecin éclairé, et les bains seront administrés selon les genres de maladies.

J. E. SAVAGE,
A l'Hotel de la Marine, entre les deux Marchés.
8 juin—10

VAUXHALL.
AU THÉATRE ST. CHARLES.
Ouvert tous les soirs à partir de mercredi 6 juin 1838.

LE public est prévenu que l'intérieur de ce vaste édifice vient de subir des changemens considérables, il a été converti en un

JARDIN DE FANTAISIE,

arrangé pour les amusemens de l'été d'après le principe des jardins du Vauxhall, de Londres. Le parterre est recouvert et distribué en allées, bosquets, sièges, jets d'eau, grotte, salon etc. Le tout ensemble formant un coup d'œil agréable et offrant les moyens de passer la soirée à la fraîcheur et à l'abri de l'ennui.

Les amusemens consisteront en musique vocale et instrumentale, fantasmagorie, panorama etc.

Dans les soirées d'apparat, on jouera des vaudevilles etc.

La musique sera sous la direction de Sr. Cooff.
Fantasmagorie de Jolly (de Londres.)
Décorations par Child.
Crèmes à la glace faites et servies sous la surveillance de M. [illegible].
Eau de Soda etc. par M. Nichols.
La police sera faite exactement.
Le tout sous les ordres de M. Geo. Holland.
Prix d'entrée 50 c. excepté dans les soirées d'apparat; dont on aura soin de donner avis d'avance.
Les portes seront ouvertes à 8 heures moins 1/4. La musique commencera à 8 heures, et la soirée finira à 10 heures 1/2.
5 juin—☞

AVIS.

M. F. GAILLARDET devant partir pour France avec quelques jours et passer par New-York, Liverpool et Londres, se chargera avec empressement de toutes commissions qui lui seront données pour ces différents pays. Son retour à la Nouvelle Orléans aura lieu avant la fin d'octobre.

Il prie, en même temps, les personnes qui ont des comptes avec lui, de vouloir bien les régler avant son départ.
26 mai

AVIS—La société qui a existé entre les soussignés sous la raison de Franklin, Ames & Co. à la Nouvelle Orléans, et de Henderson Franklin & Co., au Natchez (Miss.) est, à dater de ce jour dissoute par consentement mutuel. Le nom des sociétés sera employé par n'importe lequel des associés pour la liquidation seulement.

Nouvelle-Orléans, le 4 juin 1838.
S. FRANKLIN,
HENRY O. AMES,
5 juin—18 J. D. HENDERSON.

LE soussigné continuera les affaires de commission au No. 48, rue du Camp.
5 juin—3m HENRY O. AMES.

AVIS.—Les soussignés, ont ce jour, formé une société pour les affaires de commission sous la raison de "Franklin & Henderson", à la Nouvelle Orléans, et Henderson & Franklin, au Natchez Mississipi.
S. FRANKLIN.
5 [illegible]—3m J. D. HENDERSON.

PENSION ET EXTERNAT DE DEMOISELLES.

LES parens et tuteurs qui désirent faire élever leurs filles au Nord, sont invités à venir examiner l'institution de Mme Brown, Mercer street No. 98, New-York. Le nombre des pensionnaires est limité de manière à ce que les élèves soient toujours sous l'inspection immédiate de la directrice qui est secondée par les meilleurs maîtres.

On expliquera le cours d'études et le système d'arrangement intérieur aux personnes qui se donneront la peine de visiter l'établissement ou qui demanderont ces renseignements par la voie de la poste.

A la Nouvelle Orléans, Madame Brown s'appuie de la recommandation de Messrs. J. H. Laverich et du Dr. J. M. W. Picton.
28 mai—6,2ps

A VENDRE.

UNE habitation située dans la paroisse St Charles, à huit heures environ au dessus de la Nouvelle Orléans et du même bord du fleuve, mesurant deux arpents de face au Mississipi, sur quarante arpents de profondeur. Il y existe plusieurs Edifices que l'on pourrait augmenter à peu de frais. La terre est très productive, bien boisée, et sa proximité de cette ville, en lui assurant un prompt débouché de ses produits, la rend susceptible d'un revenu certain. Pour les conditions, qui seront avantageuses à l'acquéreur, s'adresser à P. FOY.

Encoignure des rues St Louis et Bassin, à la Nouvelle Orléans, ou sur son habitation, à la paroisse St Jacques.
18 mai

AVIS.—Les soussignés ont l'honneur d'annoncer aux habitans du 3e. district de la première Municipalité, qu'ils ont achevé l'assessement des propriétés foncières dudit district, et que le tableau sera exposé pendant dix jours, chez M. Evariste Marchand, chemin du Bayou, conformément à la loi.

Nelle Orléans, le 1er. juin 1838.
J. M. DUVIGNEAUD, F. DUPIN } Assesseurs.
2 juin

EPICERIE—6 boucauts muscade, 7 barils macis, à vendre par R. GRONING & Co.
5 juin

Ventes à l'Encan:

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

SAMEDI, 16 du courant, il sera vendu à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale,

Le bateau à vapeur DENMARK, ses agrès, apparaux et ameublements, ainsi qu'un canot. Ce bateau est actuellement amarré en face de la seconde municipalité, et peut être examiné avant la vente.

Conditions comptant.
9 juin—3,3ps

PAR BOUNY & GUINAULT.

IL sera vendu samedi prochain, 9 du courant, à midi précis, à la Bourse de Cité, rue St. Louis:

DEUX LOTS DE TERRE situés au faubourg Lacourse, désignés par les Nos 3 et 8 de l'îlet No 25, Le No 3 mesure 29 pieds 6 pouces de face à la rue de la Course ou Rail Road, sur 110 pieds de profondeur. Le No 8 mesure 29 pieds 6 pouces de face à la même rue de la Course, sur 143 pieds, 2 pouces de profondeur entre les rues St. Jean Baptiste et des Pacaniers. Le tout conformément au plan qui est exposé à la Bourse de la Cité.

Conditions—Un quart comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant Charles Boudousquié, not. pub.
6 juin—8

PAR M. BARNETT, Sr.
Vente positive.

IL sera vendu samedi, 9 du courant, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis,

QUATRE TERRAINS de très grande valeur, situés rue St. Jean Baptiste, entre celles d'Orange et Richard, à seulement deux ilets du fleuve.

Le terrain no. 1 mesure 30 pieds de face à la rue St. Jean Baptiste, sur une profondeur de 120 pieds, mesure française.

Le terrain no. 2 a la même dimension.

Le terrain no. 3 a la même dimension, sur lequel se trouve une maison à étage, avec des bâtisses.

Le terrain no. 4 a la même dimension, et même genre de bâtisses que le no. 3, dont les plans sont actuellement déposés à la Bourse.

La seule inspection de ces propriétés convaincra toutes les personnes qui désireront acheter, de l'avantage qu'il y aurait à placer des fonds dans ces achats.

Conditions:—Un cinquième comptant, et le reste à un crédit de six, douze et dix huit mois, en billets tirés et endossés à la satisfaction du vendeur, avec hypothèque jusqu'à final paiement.

Les actes de vente en l'étude de Edouard Barnett, notaire public, aux frais des acquéreurs.
8 juin—8

PAR HEWLETT & CENAS.
Vente de coton endommagé.

IL sera vendu samedi, 9 du courant à 4 heures et demi, sur la Levée entre les rues Poydras et Lafayette,

100 balles de coton endommagé,

Débarquées par le steamer Pennsylvanian, et vendues pour compte de qui il appartiendra.

Conditions comptant.
8 juin—3

PAR DEJOUX & FERNANDEZ.
No. 17, passage de la Bourse.

IL sera vendu, samedi prochain, 9 du courant, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, les propriétés suivantes:

1o 2 lots situés à Carrollton, désignés par les nos. 249 et 250 du plan original et contenant chacun 24 terrains.

2o. 4 lots de terre faisant face au canal Avenue, ilet 35, lettre A. aussi à Carrollton.

3o. 4 beaux terrains situés avantageusement et faisant face à la 8me. rue de Carrollton.

4o. 1 ilet de valeur situé à [illegible], contenant 20 terrains dont 10 font face au Rail Road de Nashville et les 10 autres à la rue Eleonor.

5o. 1 terrain situé au faubourg Marigny, ilet no. 98 faisant encoignure et mesurant 31 pieds de face sur 120 pieds de profondeur.

6o. Une habitation située dans la paroisse St. Landry aux Opelousas, ayant 20 arpents de face au bayou Nez Piqué, sur 40 arpents de profondeur et sur laquelle, il y a une belle cyprière.

Ces propriétés sont vendues sans aucune réserve pour liquidation d'une société.

Conditions comptant: Les actes de vente par devant J. Cuvillier, not. pub. aux frais des acquéreurs.

Les plans sont exposés au magasin de Dejoux et Fernandez.
6 juin—2

PAR JOSEPH LE CARPENTIER.

IL sera vendu jeudi 12 juillet 1838, à midi précis, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre Chartres et Royale, en vertu d'un ordre de la Cour de Paroisse pour la paroisse et ville d'Orléans, en date du 6 juin 1838, à la requête du syndic des créanciers de Victor Latatie et de Latatie et Brulatour:

UN LOT DE TERRE situé rue des Remparts, entre la rue des Ursulines et le chemin du Bayou, mesurant au pied américain, 25 pieds de face sur 96 pieds 7 pouces de profondeur d'un côté, 94 pieds de profondeur de l'autre côté, et 32 pieds 11 pouces de large dans le fond, ensemble les bâtisses y existantes consistant en une maison briquetée entre poteaux, de trois appartemens, cuisine et autres dépendances; ainsi que 42 actions de la Banque des Citoyens. Le tout vendu en un seul lot.

Conditions—$3,300 comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé aux frais de l'acquéreur par devant Jules Mossy, notaire public.
8 juin—3l, 1t les 10j

PAR P. A. GUILLOTTE.

IL sera vendu mercredi, 13 du courant, à trois heures et demie, à l'encoignure des rues de Notre Dame et des Magasins, un lot de bons chevaux et de mules, drays et harnais.

Condition à la vente.
8 juin—5

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu samedi, 9 du courant, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan, rue Conti no. 19.

Une quantité de vin de Bourgogne, de différens crus.

Les conditions qui seront avantageuses, seront annoncées au moment de la vente.
7 juin—3

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu samedi, 9 du courant à 10 heures du matin, à son magasin d'encan,

20 caisses chapeaux de Leghorn, bien assortis.
7 juin—3

PAR P. A. GUILLOTE.

IL sera vendu samedi, 9 du courant, à une heure, à l'endroit accoutumé, sur la Levée au bout de la rue Conti, deux ANES éprouvés, récemment importés de Matamoros.
7 juin—3

PAR FERNANDEZ & WHITING.

SAMEDI, 9 du courant, il sera vendu à la Bourse de Cité, à midi, l'esclave JULIA, négresse âgée 30 ans, cuisinière et blanchisseuse, domestique de maison, un enfant de six ans et un enfant de quatre ans, pleinement garantis.

Conditions comptant.

Les actes de vente seront passés en l'étude de W. Y. Lewis, aux frais des acquéreurs. On pourra la vendre à l'amiable en s'adressant à l'encanteur, No 7, rue de la Levée.
7 juin—3

PAR BOUNY & GUINAULT.

IL sera vendu le Samedi, 9 Juin courant, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis.

Une belle terre située à la Passe Christienne, mesurant un arpent de face à la mer sur quarante de profondeur et face au beau wharf de Mr Garnier, ensemble les bâtisses et améliorations qui y sont construits, consistant en une petite maison de plusieurs appartemens, cuisine etc. cette propriété est dans une des belles positions de la Passe Christienne, et est parfaitement en état de loger une famille pour y passer l'été; elle sera vendue en bloc conformément à un plan de division qui est maintenant déposé à la Bourse de la Cité.

Conditions—6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement
6 juin—4

Succession de Joseph Priette, h. c. l.
PAR H. J. DOMINGON.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves pour la ville et paroisse d'Orléans, en date du 2 mai 1838, et à la requête de Jean Louis Dolliolle, h. c. l., exécuteur testamentaire de la susdite succession,

Il sera vendu en vente publique à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, le lundi 11 juin à midi précis,

Les Propriétés suivantes,

situées au faubourg Marigny, 3me. Municipalité, savoir:—No. 1. UN TERRAIN formant encoignure, ayant 45 pieds 10 pouces, 5 lignes, face à la rue Bagatelle sur 90 pieds 10 pouces de profondeur et face à la rue des Grands Hommes. Il existe sur ledit lot

UNE MAISON briquetée entre poteaux et couverte en bardeaux, composée de deux appartemens, une galerie et deux cabinets, cuisine, chambres à domestiques bâtie en briques &c.

No. 2. UN TERRAIN vide ayant 30 pieds face à la rue Bagatelle, sur 90 pieds 10 pouces de profondeur, et joignant le No. 1.

No. 3. UN TERRAIN ayant 18 pieds face à la rue Bagatelle, sur 90 pieds 10 pouces de profondeur, et borné par le lot No. 2. Il existe sur ledit lot:

UNE MAISON briquetée entre poteaux, et couverte en bardeaux, composée de six appartemens, une galerie, deux cabinets, cuisine, chambres à domestiques &c. &c.

No. 4. UN TERRAIN ayant 31 pieds 11 pouces, 5 lignes, face à la rue des Grands Hommes, sur 127 pieds 10 pouces, 5 lignes de profondeur avec

UNE BELLE MAISON EN BRIQUES, couverte en tuiles, composée de quatre appartemens, une galerie et deux cabinets; cuisine, chambres à domestiques &c. &c.

No. 5. UN TERRAIN, ayant 31 pieds 9 pouces face à la rue des Grands Hommes et joignant le No. 4, sur 127 pieds 10 pouces, 5 lignes de profondeur avec

Une belle MAISON EN BRIQUES, couverte en tuiles, composée de quatre appartemens, une galerie et deux cabinets, cuisine, chambres à domestiques &c. &c.

Le tout vendu conformément au plan qui sera exhibé dix jours avant la vente.

Conditions: Un cinquième, comptant, et la balance à six, douze, dix huit et vingt quatre mois de crédit, en billets par coupons et endossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire et portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés en l'étude de Carlile Pollock, notaire public, aux frais des acquéreurs.
8 mai—30

Changement de Bureau d'Encan.

FERNANDEZ & WHITING viennent de transporter leur Bureau d'encan au No. 7, rue de la Vieille Levée, en face de la Douane. Les jours réguliers de vente, en fait de marchandises sèches, groceries, bottes, souliers, brodequins, chapeaux, etc., sont fixés aux mardi, jeudi et vendredi de chaque semaine. Les ventes commenceront à 10 heures du matin. Les ventes de Bourse et de dehors auront lieu tous les jours, sans faute. On fera sur les marchandises des avances libérales en argent comptant.

Mardi prochain, 12 du courant, il sera vendu à dix heures du matin, une grande quantité d'habillemens assortis, pour le détail, et un envoi d'habillemens de nègres.

30 balles 3/4 coton brun, du blanc, 10 balles Kersey, et une variété de marchandises sèches assorties, aussi, 100 caisses vin de Bourgogne de différentes marques, 20 barils rhum d'Orléans, 50 paniers vin de Champagne, noix en caisse, eau de fleur d'orange, et une variété d'autres groceries.

N B. Les personnes qui ont des marchandises à vendre sont priées de les envoyer à leur magasin, qui est à la fois grand et commode. On n'exigera rien pour les frais de magasinage.
6 juin—6

CHAUX—800 barriques chaux de pierre de Thomaston, nouvellement faite, à vendre par GEORGES BEDFORD,
5 juin—3 24, rue Bienville

EAU DE VIE et genièvre, domestique, à vendre à des prix modérés par J. & L. GIRARD,
5 juin☞ 13, rue Conti

ALCOHOOL de 35 à 36 degrés, constamment à vendre chez J. & L. GIRARD,
5 juin☞ 13, rue Conti

CHAPEAUX DE PAILLE de la Havane, pour hommes et pour enfants, à vendre par H. GAILLARDET,
5 juin 203, rue Royale.

SAUCISSONS DE LYON, parfaitement frais, à vendre par H. GAILLARDET,
5 juin 203, rue Royale.

CHAPEAUX BLANCS en véritable castor, mode de Paris, à vendre par H. GAILLARDET.
5 juin 203, rue Royale.

A VENDRE—Environ deux mille barils de chaux dans un magasin face au Rail Road Pontchartrain. S'adresser à TURPAUT,
9 mai rue de la Levée, faubourg Marigny.